

Absent le 15 mars ? Je fais une **procuration** !

Quand et pourquoi faire une procuration ?

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin (absence, travail, impératif familial, mobilité réduite, etc.), vous pouvez donner procuration à une personne de confiance pour qu'elle vote à votre place.

C'est possible jusqu'à la veille du jour du scrutin donc jusqu'au samedi 14 mars. Il est fortement recommandé de le faire le plus tôt possible, afin que la mairie reçoive et traite la procuration avant le jour du vote.

Qui peut être mandataire ?

Vous pouvez choisir un électeur de confiance inscrit sur les listes électorales.

Le jour du vote, cette personne ira au bureau de vote qui vous concerne pour glisser votre bulletin dans l'urne.

Comment faire la procuration ?

En ligne (très simple) :

<https://www.maprocuration.gouv.fr>

Ce service officiel vous guide pour établir votre procuration en quelques clics. Grâce à la France Identité (identité numérique certifiée), vous n'aurez aucun document à scanner.

Ou

En mairie, commissariat ou gendarmerie

Vous pouvez aussi faire la démarche en vous rendant sur place, avec votre pièce d'identité.

Dans les 2 cas, pour établir la procuration, vous aurez besoin :

du nom de naissance, de la date et du lieu de naissance et si possible du numéro d'électeur de votre mandataire.

Vous cherchez quelqu'un pour porter votre procuration ?

Si vous souhaitez voter par procuration mais que vous ne connaissez personne de disponible le jour du scrutin, l'équipe de campagne peut vous aider.

Contactez-nous pour être mis en relation avec un mandataire volontaire :
chillymazarin@rafikarezgui.fr
06 32 88 89 12



LISTE CITOYENNE ET PLURALISTE



**Réussir ensemble
Chilly-Mazarin**

www.ratikarezgui.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
[@Rafika Rezgui - Chilly-Mazarin](https://www.facebook.com/Rafika.Rezgui)

CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL
chillymazarin@rafikarezgui.fr